

Relations Maroc-Afrique : l'ambition d'une « nouvelle frontière »

Sommaire

Sommaire	1
Introduction	2
1. Cadre réglementaire des relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne	4
1.1. Accords bilatéraux.....	4
1.2. Accords à caractère régional.....	6
1.3. Réglementation des investissements marocains en Afrique	6
1.4. Visite Royale en Afrique subsaharienne février-mars 2014.....	7
2. Courants d'échanges entre le Maroc et ses partenaires africains	9
3. Facteurs pénalisant les échanges	14
4. Intensité des échanges bilatéraux du Maroc avec ses partenaires africains	15
5. Quelques opportunités d'exportation vers l'Afrique	16
6. IDE marocains et présence des entreprises marocaines sur le marché africain	17
6.1 Répartition géographique des investissements directs marocains en Afrique	18
6.2 Structure sectorielle des investissements marocains en Afrique	19
7. Multiplication des initiatives internationales en faveur de l'Afrique	22
8. Conditions de base pour un renforcement du positionnement économique du Maroc en Afrique	24
Conclusion	25
Bibliographie	27

Liste des graphiques

Graphique 1 : Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique (en milliards de dirhams)	9
Graphique 2 : Exportations marocaines vers l'Afrique (en milliards de dirhams)	9
Graphique 3: Importations marocaines en provenance de l'Afrique (en milliards de dirhams)	10
Graphique 4: Echanges commerciaux avec l'Afrique par structure régionale	10
Graphique 5: Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams).....	11
Graphique 6: Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne (part mondiale en %)	11
Graphique 7: Exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams) ..	12
Graphique 8: Importations en provenance de l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams)	12
Graphique 9: Exportations marocaines vers par les pays de l'Afrique subsaharienne (part en %)	13
Graphique 10: Importations en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne (part en %)	14
Graphique 11: Evolution des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique subsaharienne et la part de la région dans le total des flux	17
Graphique 12: Structure géographique des flux des IDE marocains à l'étranger, cumulés sur la période 2003 et 2013*	18
Graphique 13: Structure des flux d'IDE marocains en Afrique subsaharienne par secteur (2008-2012)	19

Introduction

Le Maroc n'a cessé depuis son indépendance de réaffirmer son identité africaine en plaçant le continent au cœur de ses choix stratégiques. Il a toujours accordé une importance primordiale au développement de ses relations avec ses confrères africains à travers la consolidation de ses relations politiques et l'établissement de partenariats diversifiés et féconds, fidèle en cela aux liens historiques profonds qu'il entretient avec ses pays.

Aujourd'hui, sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette vocation africaine a pris une nouvelle dimension en s'inscrivant dans le cadre d'une vision de long terme qui s'appuie sur les vertus de la coopération Sud-Sud et sur l'impératif du développement humain, dans l'établissement de rapports économiques équitables justes et équilibrés.

Les différentes visites officielles effectuées dans plus d'une douzaine de pays africains et la dernière tournée royale en Afrique, témoignent de l'engagement sincère du Royaume du Maroc en faveur du continent. Un engagement qui embrasse désormais tous les domaines, qu'ils soient politiques, économiques, sociaux, culturels ou spirituels.

Le choix de l'ancrage africain pour notre pays participe d'une logique qui s'accorde avec les reconfigurations actuelles de l'économie mondiale caractérisées par le rattrapage économique des pays émergents et l'évolution vers un système mondial multipolaire où notre continent est appelé à se positionner en tant que nouveau pôle mondial de croissance.

Les résultats économiques enregistrés durant la dernière décennie et les bonnes perspectives qui se dessinent, invitent à prendre la juste mesure de la dynamique d'émergence en cours qui prend appui sur des fondations solides et une capacité de résilience remarquable face à la crise économique et financière internationale.

Ce processus irréversible ne saurait être pérennisé et renforcé sans une transformation structurelle et une diversification des économies africaines et leur mutation vers des activités à haute valeur ajoutée et à fort contenu technologique. Ces objectifs ne pourraient être atteints sans une coopération Sud-Sud renforcée et la construction d'espaces régionaux qui sont à même de permettre à nos marchés d'atteindre une taille critique, de créer des économies d'échelle et d'opérer ainsi le repositionnement international souhaité.

A cet égard, la stratégie économique développée par le Maroc en direction du continent africain, ambitionne d'ériger notre pays en hub régional, au service du co-développement dans les différents domaines clés pour notre avenir commun (la sécurité alimentaire, les infrastructures, la bancarisation et l'inclusion financière, les énergies renouvelables, la croissance verte...)

Il convient au départ de souligner que la projection économique du Maroc en Afrique a connu une évolution en trois étapes :

- La première a commencé par l'implication des entreprises publiques marocaines dans la mise en œuvre de différents projets ayant trait au développement des infrastructures de base, notamment la construction de barrages, les réseaux routiers et ferroviaires, les télécommunications, l'assainissement, l'électrification, la gestion des ressources en eau et l'irrigation, ...et autres.
- Dans un second temps, les opérateurs privés ont été impliqués principalement dans des secteurs de services (bancaires, formation professionnelle, exploitation minière,...), soutenu dans leurs initiatives par une diplomatie économique très dynamique.
- Et la phase actuelle marquée par l'impulsion d'une véritable stratégie économique, qui s'inscrit dans le cadre d'une vision de moyen et long terme orientée vers la réalisation d'une intégration régionale plus poussée dans toutes ses dimensions commerciale, financière, économique voire monétaire.
- La vocation africaine du Maroc a, ainsi, pris une nouvelle dimension en s'inscrivant dans le cadre d'une vision long terme qui s'appuie sur les vertus de la coopération Sud-Sud et sur l'impératif du développement humain, dans l'établissement de rapports économiques équitables justes et équilibrés.
- C'est à la faveur de cette vision qu'il convient d'interroger la configuration des relations économiques que le Royaume a tissé avec les pays africains pour en révéler le potentiel et les conditions requises pour sa réalisation effective.

La réalisation d'une intégration régionale plus poussée dans toutes ses multiples dimensions devrait contribuer à libérer le potentiel du continent et offrir l'espoir d'une vie meilleure à ses peuples. Elle devrait aider l'Afrique à se prendre en charge et compter sur ses propres potentialités, en développant les partenariats public-privé sud-sud et en facilitant les transferts de technologie dans un cadre mutuellement bénéfique.

Le Maroc a déjà pris part à plusieurs initiatives en faveur des pays africains, dont notamment l'annulation de la dette de certains pays moins avancés et l'exonération totale, de leurs produits, des droits de douane à l'entrée du marché marocain. Il poursuit ses efforts destinés à renforcer les liens de coopération avec les partenaires africains, en œuvrant notamment pour un accord avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et en adhérant à la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (COMESSA). Il négocie actuellement des accords de partenariats stratégiques, incluant la mise en place progressive de zones de libre-échange, avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Par ailleurs, les opportunités issues de la coopération "triangulaire", qui consiste à canaliser les fonds d'aides internationaux pour financer des projets d'infrastructure en Afrique et d'en confier la maîtrise d'œuvre à des entreprises marocaines, pourrait, également, servir de point d'appui pour une plus grande intensification des relations économiques du Maroc avec les pays du continent.

1. Cadre réglementaire des relations du Maroc avec l'Afrique subsaharienne

La coopération économique et commerciale bilatérale a toujours constitué un levier d'action important de la stratégie du Maroc à l'égard de l'Afrique subsaharienne. Le Maroc a développé dès les années 60, au lendemain de l'indépendance d'un grand nombre de pays africains, un important maillage d'accords de coopération bilatéraux avec ces pays, via la formulation d'un cadre réglementaire approprié.

Les relations économiques entre le Maroc et les pays africains sont régies par un cadre juridique de plus de 500 accords de coopération. Elles se distinguent par une implication du secteur privé dans les différentes initiatives gouvernementales en direction du continent.

1.1. Accords bilatéraux

Le Maroc a signé un ensemble d'accords bilatéraux avec des pays d'Afrique subsaharienne portant sur le volet commercial et sur l'investissement. Ces derniers prennent la forme d'accords commerciaux, d'accords de promotion et de protection des investissements (APPI)¹, d'accords de non double imposition ou de convention d'établissement ²(cf., en annexe, la liste des accords commerciaux et d'investissements liant le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne).

1.1.1. Accords commerciaux :

Il s'agit de trois types d'accords : les conventions classiques fondées sur la clause de la nation la plus favorisée (NPF) ; les conventions commerciales de type préférentiel ainsi que l'accord relatif au système global de préférences commerciales.

- Les conventions classiques fondées sur la clause de la nation la plus favorisée :

Le Maroc a conclu avec les pays de l'Afrique subsaharienne 14 accords commerciaux bilatéraux de type nation la plus favorisée (NPF), dont 8 pays d'Afrique de l'Ouest et 6 pays d'Afrique Centrale.

¹ Les APPI signés par le Maroc accordent aux investisseurs des pays partenaires le traitement national, la clause de la nation la plus favorisée et un traitement juste et équitable. Ils garantissent la convertibilité monétaire intégrale pour les opérations en capital, le libre transfert des bénéfices et le libre rapatriement des capitaux investis.

² Ce type de convention traite notamment des droits des ressortissants et des droits reconnus aux étrangers en ce qui concernent l'exercice des professions libérales et commerciales, leur statut en matière fiscale et leur participation aux activités de l'Etat (marchés publics, concessions, autorisations administratives).

Maroc-Afrique subsaharienne : conventions signées de type NPF

Pays	Date de la signature
Angola	23-10-1989
Bénin	07-03-1991
Burkina Faso	29-06-1996
Cameroun	15-04-1987
République Centre Africaine	26-06-1986
Congo	18-09-1996
Côte d'Ivoire	22-9-1973/ Protocole additionnel : 16-12-1980
Gabon	06-11-1974
Guinée	12-04-1997
Guinée Équatoriale	12-09-1986
Mali	17-9-1987
Niger	7-11-1982
Nigeria	4-4-1977
Soudan	9-9-1998
Tchad	4-12-1997

Source : Ministère du Commerce Extérieur

- Les conventions commerciales de type préférentiel :

Le Maroc a conclu des accords commerciaux et tarifaires avec certains pays de l'Afrique subsaharienne qui prévoient l'octroi de préférences tarifaires réciproques pour certains produits.

Des conditions liées aux règles d'origine ont été retenues pour permettre la réduction des droits d'importation ou l'exonération totale de ces droits, et même parfois de certaines taxes d'effet équivalent (Guinée, Tchad, Sénégal). Les dispositions de ces accords prévoient aussi des avantages fiscaux dans le cas où "la règle du transport direct" est respectée. Ainsi, le transit d'un produit par un territoire tiers ne permet pas au pays concerné de bénéficier du régime préférentiel.

Maroc-Afrique subsaharienne : conventions commerciales préférentielles

Pays	Date de signature	Date d'entrée en vigueur
Guinée	12/04/1997	12/04/1997
Sénégal	13/09/1987	03/12/1987
Tchad	14/12/1997	04/12/1997

Source : Ministère du Commerce Extérieur

- L'accord relatif au système global de préférences commerciales :

Le système global de préférences commerciales (SGPC), instrument institué en 1988 pour promouvoir la coopération Sud-Sud et encourager les échanges entre pays en développement, accorde aux pays signataires, mutuellement, des préférences tarifaires sur une base réciproque. Le Maroc a accédé au SGPC en 1998. Il a signé le protocole d'accession le 14 février 1997. Sur les 48 pays signataires, 33 sont africains.

Le troisième Cycle de négociations du SGPC (Cycle de São Paulo) est conclu le 15 décembre 2010 à Foz do Iguaçu au Brésil. Les signataires de l'acte final de ce Cycle sont : l'Argentine, le Brésil, Cuba, l'Inde, l'Egypte, l'Indonésie, la République de Corée, la Malaisie, le Maroc, le Paraguay et l'Uruguay.

1.1.2. Accords relatifs à l'investissement:

Le Maroc a signé plusieurs accords relatifs à l'investissement avec les pays africains. Toutefois, seuls sont entrés en vigueur, les accords de promotion et de protection réciproque des investissements (APPI) conclus avec le Gabon, la Mauritanie et le Soudan ainsi que l'accord de non double imposition signé avec le Sénégal. Dans ce sillage, l'expansion des entreprises marocaines en Afrique subsaharienne reste freinée par le retard dans la mise en œuvre des accords conclus.

De même, il apparaît important d'activer les accords d'investissement signés récemment avec le Mali et le Congo qui constituent respectivement la première et la deuxième destination des IDE marocains dans la région. Il convient également de procéder à la ratification de l'APPI signé avec le Burkina Faso, où l'investissement de Maroc Télécom représente la 2^{ème} plus grande transaction en valeur dans la région.

1.2. Accords à caractère régional

Dans le cadre du renforcement des relations avec les pays de l'Afrique subsaharienne, le Maroc s'est orienté vers la conclusion d'accords à caractère régionaux et globaux. Ces accords concernent aussi bien le commerce que l'investissement.

Ainsi, un projet d'accord de commerce et d'investissement avec l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), paraphé en 2008, devrait être signé prochainement. Cet accord prévoit notamment outre le traitement de la NPF, des exonérations totales ou des réductions de droit de douane et taxes pour certains produits, pouvant atteindre jusqu'à 50%. L'objectif étant d'instaurer un cadre juridique adéquat susceptible de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux parties.

Le Maroc a aussi adhéré à la Communauté Etats Sahélo-Sahariens (COMESSA) en février 2001 lors de son troisième sommet à Khartoum.

Par ailleurs, le Maroc négocie actuellement des accords de partenariats stratégiques, incluant la mise en place progressive de zones de libre-échange, avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC)³.

1.3. Réglementation des investissements marocains en Afrique

L'accélération constatée des IDE marocains n'est pas sans relation avec l'assouplissement de la réglementation des investissements, qui propose davantage de facilités aux opérateurs marocains pour saisir les opportunités à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne.

En effet, le processus de réformes par les autorités publiques en matière d'investissement à l'étranger a été à l'origine de deux principales mesures de facilitation, notamment :

➤ La libéralisation, en août 2007⁴, de l'investissement à l'étranger dans la limite de 30 millions de dirhams par an pour les personnes morales ayant au moins trois années

³ Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad.

⁴ Source : Office des Changes, circulaire 1720.

d'activité, à condition que la comptabilité de l'entreprise soit certifiée par un commissaire aux comptes externe et que l'investissement projeté soit en relation directe avec l'activité du concerné ;

➤ Le relèvement, en décembre 2010⁵, du montant transférable au titre des investissements à l'étranger, à un plafond de 100 millions de dirhams pour l'Afrique et de 50 millions de dirhams dans les autres continents. D'un autre côté, un fond de 200 millions de dirhams a été créé afin de renforcer la présence des opérateurs privés marocains sur le marché africain.

Aussi faut-il le rappeler, l'intérêt du Maroc pour les pays d'Afrique s'est concrétisé par l'adoption d'une stratégie envers les pays les moins avancés (PMA) du Continent. En effet, lors de la conférence du Caire du sommet Europe-Afrique en 2000, le Maroc a procédé à l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, tout en exonérant totalement leurs produits des droits de douane à l'entrée du marché marocain dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE). En plus des aides urgentes, le Maroc accorde environ 300 millions de dollars par an à ses amis africains au titre de l'aide publique au développement (APD), soit 10% de la totalité de ses échanges avec l'Afrique.

Il est à signaler que les visites effectuées par Sa Majesté le Roi dans plusieurs pays africains et les initiatives prises ont permis de promouvoir davantage les liens avec nos partenaires subsahariens, débouchant sur la signature de 500 accords en une décennie avec plus de 40 pays.

1.4. Visite Royale en Afrique subsaharienne février-mars 2014.

Dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale avec les pays d'Afrique subsaharienne, le Souverain a effectué une tournée en 4 étapes au Mali, en Côte d'Ivoire, en Guinée au Gabon, accompagné d'une importante délégation d'hommes d'affaires. Cette visite donne une nouvelle dimension à cette vision stratégique et offre des opportunités d'impulsion inégalées à la coopération du Maroc avec l'Afrique. Elle a, ainsi, élargi le champ d'intervention des opérateurs marocains à des secteurs variés qui émergent en besoins imminents d'économies en pleine mutation. Plus de 90 accords de partenariat, reflétant les fondements de la vision Royale pour la promotion de la coopération Sud-Sud et la consécration de la dimension africaine du Royaume ont été signés et plusieurs projets de développement socio-économiques ont été lancés, notamment, dans les domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture, l'élevage et la pêche, le logement social

En application des Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une Commission mixte pour le secteur public et privé en charge du suivi des accords entre le Maroc et les pays africains a été instituée pour la mise en œuvre des accords signés avec nos partenaires africains et se réunit, désormais, avec une fréquence mensuelle.

Au Mali, la visite royale a permis la conclusion de plusieurs projets de développement, notamment, dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'élevage, portant sur la construction d'une clinique périnatale de la Fondation Mohammed V, la mise à la

⁵ Source : Office des Changes, circulaire 1732.

disposition du Mali de semences bovines par la même fondation, la signature d'un accord entre l'état malien et le groupe marocain « Alliance » pour la construction des logements et des infrastructures de casernement pour les forces armées. Les deux Chefs d'Etat ont, également, procédé au lancement des travaux d'une cimenterie et à l'inauguration du tronçon malien du câble à fibres optiques reliant le Maroc, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

En Côte d'Ivoire, les principales réalisations mises en avant concernent le lancement de nombreux projets, dont le village de pêche aménagé dans la commune d'Attécombé, le soutien au Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire, le lancement de la construction de logements sociaux, ainsi que la réalisation de 5.000 classes pour les écoles primaires. La visite de Sa Majesté en 2013 avait, également, permis la signature de six accords, qui concernent, notamment, les domaines de la pêche et d'aquaculture, des services aériens et du tourisme.

Pour la Guinée, la visite royale a permis la signature de 21 conventions correspondant aux priorités fixées par le gouvernement du pays, que ce soit en matière de pêche, de transformation des produits de la mer, d'électricité, de logement ou de non-double imposition et de prévention contre l'évasion fiscale. Un accord a porté, également, sur le développement du secteur agricole pour la fertilisation des terres agricoles grâce aux engrais de l'OCP. D'autres conventions ont été signées, notamment, dans les domaines du transport maritime et de la coopération industrielle et commerciale. Parallèlement, le forum des investisseurs, prévu à Conakry, permettra d'identifier les opportunités d'affaires pour les opérateurs marocains.

La visite royale au Gabon s'est conclue par la signature de 24 accords et conventions dans plusieurs domaines, notamment, l'agriculture, la formation ou encore l'habitat, les transports et les nouvelles technologies, en plus d'un partenariat stratégique dans le domaine des engrais. Ce dernier devrait se traduire par la production de plus de 2 millions de tonnes par an d'engrais à forte teneur en phosphate et en ammoniacque, qui seront produits et acheminés en priorité vers les pays africains à l'horizon 2018. Pour ce faire, un investissement de 2,3 milliards de dollars devrait être mobilisé pour l'édification, dans un premier temps, d'une unité de production d'ammoniacque à partir du gaz gabonais, la première unité de ce type dans la région et qui alimentera en priorité les marchés limitrophes.

En 2013, six nouveaux accords de coopération bilatérale avaient été signés tant dans les domaines techniques notamment celles de la répression des fraudes et de laboratoire et de la Santé dont la formation des personnels de santé de l'INFASS qu'en matière de protection civile. Un Mémoire d'Entente pour un cadre de partenariat stratégique dans les domaines des technologies et des systèmes d'information avait également été conclu.

Au Sénégal, la dernière visite de Sa Majesté, en 2013 le Roi, avait permis la signature d'accords de coopération relatifs au transport routier international de voyageurs et de marchandises et maritime prévoyant, notamment, l'ouverture d'une ligne maritime entre le

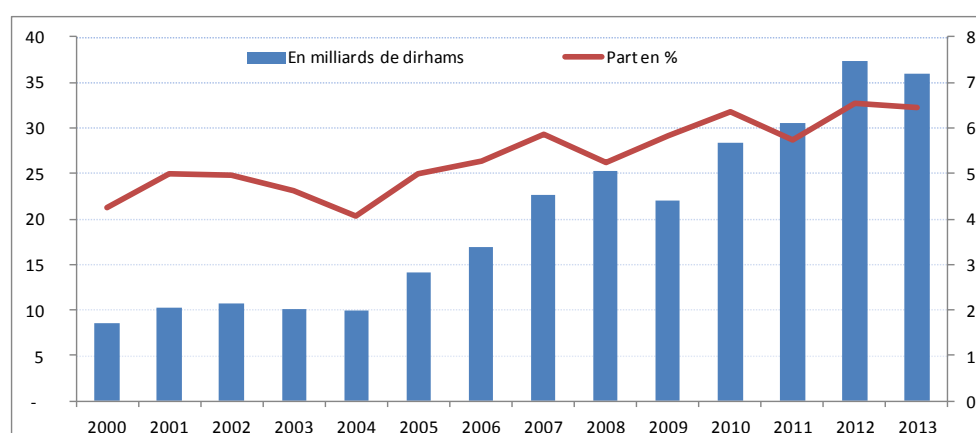
Maroc et le Sénégal, ainsi que dans les domaines des mines, des hydrocarbures, de l'électricité et des énergies renouvelables

2. Courants d'échanges entre le Maroc et ses partenaires africains

Malgré leur nette progression sur la dernière décennie, les échanges commerciaux du Maroc avec les pays africains reproduisent les mêmes faiblesses qui caractérisent les relations commerciales entre les pays du Sud.

Sur la période 2003-2013, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec le continent africain a augmenté de 13% en moyenne annuelle pour se situer à près de 36 milliards de dirhams en 2013, représentant environ 6,4% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc contre 4,6% en 2003.

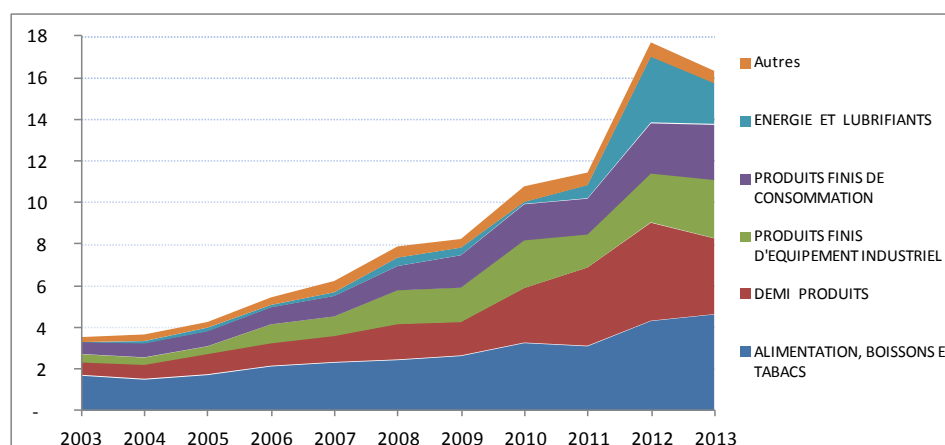
Graphique 1 : Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique (en milliards de dirhams)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Sur la même période, les exportations du Maroc vers le continent africain ont progressé de 16% en moyenne annuelle pour atteindre 16,3 milliards de dirhams en 2013, représentant 8,8% des exportations totales du Maroc contre 4,2% en 2003. Elles sont constituées essentiellement d'alimentation, boissons et tabacs (28% en 2013), de demi-produits (23%), de produits finis d'équipement industriel (17%), de produits finis de consommation (16%) et d'énergie et lubrifiants (12%).

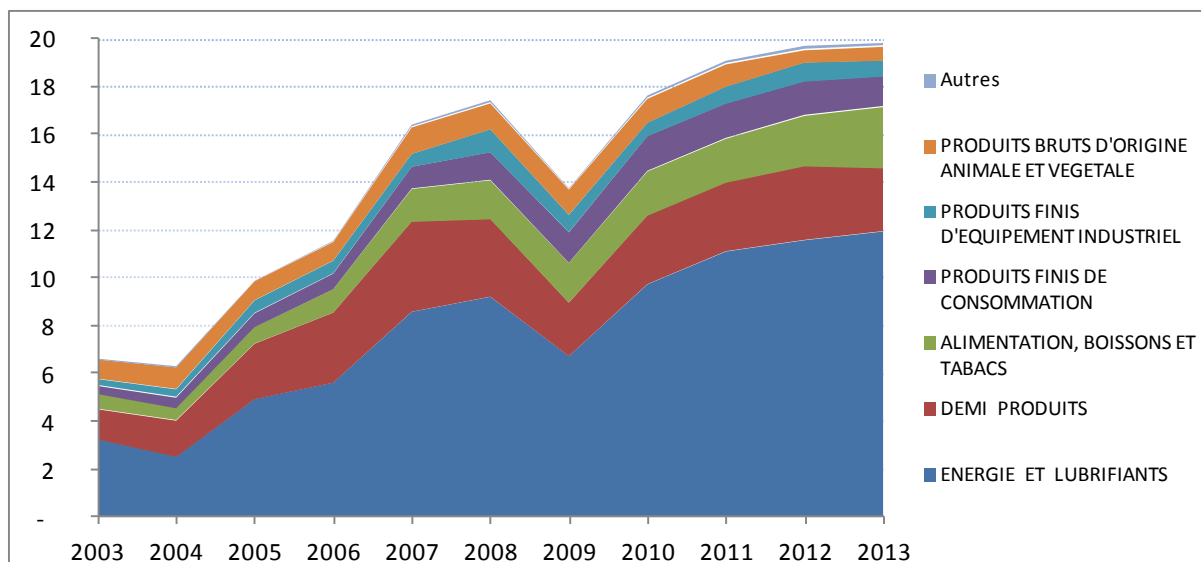
Graphique 2 : Exportations marocaines vers l'Afrique (en milliards de dirhams)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

De leur côté, les importations ont augmenté de 12% en moyenne annuelle pour s'établir à 19,8 milliards de dirhams en 2013, soit une part de 5,2% du total des importations du Maroc contre 4,8% en 2003. Leur structure montre le poids important des achats de produits énergétiques (60% en 2013), suivis des demi produits (13%) et de produits alimentaires, boissons et tabacs (13%).

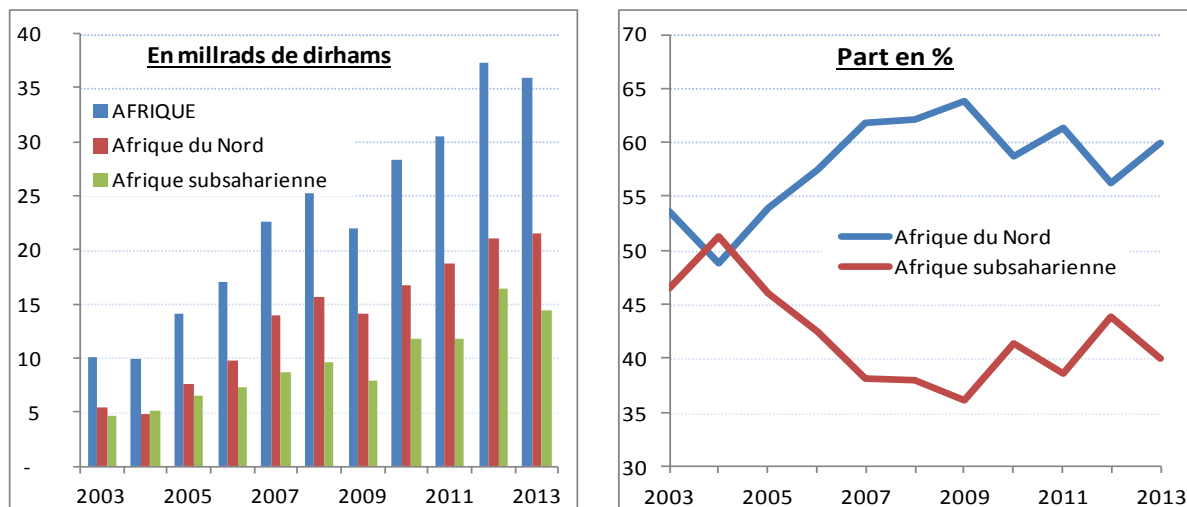
Graphique 3: Importations marocaines en provenance de l'Afrique (en milliards de dirhams)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Cependant, la plus grande partie des échanges commerciaux du Maroc avec le continent africain s'effectue avec les pays de l'Afrique du Nord⁶ (60% en 2013), notamment l'Algérie (35%), alors que les échanges avec l'Afrique subsaharienne n'ont représenté que 40% en 2013. En effet, les échanges avec l'Afrique restent dominés par les importations de produits énergétiques en provenance de l'Algérie qui ont atteint plus de 10 milliards de dirhams en 2013, soit 53% des importations globales en provenance du continent.

Graphique 4: Echanges commerciaux avec l'Afrique par structure régionale

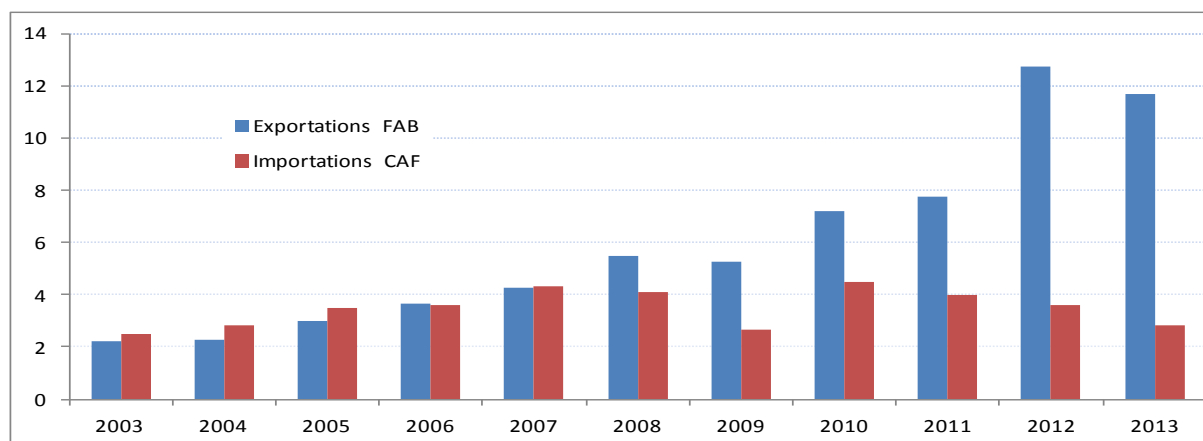


Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

⁶ Algérie, Tunisie, Libye et Egypte.

Néanmoins, les échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne ont enregistré une hausse notable durant la dernière décennie pour atteindre 14,4 milliards dirhams en 2013 contre 4,7 milliards de dirhams en 2003, soit un rythme de croissance annuel moyen de 12%.

Graphique 5: Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams)

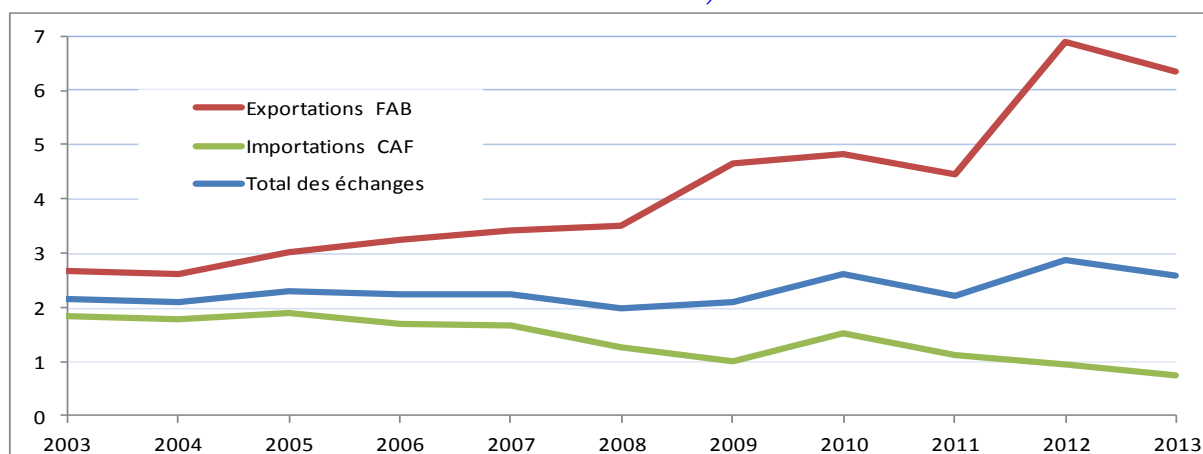


Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Les exportations vers les pays de l'Afrique subsaharienne ont atteint 11,7 milliards de dirhams en 2013 contre 2,2 milliards de dirhams en 2003, marquant une croissance annuelle moyenne de 18%. Leur part dans les exportations totales du Maroc est ainsi passée à 6,3% en 2013 contre 2,7% en 2003.

En revanche, les importations en provenance de l'Afrique subsaharienne restent limitées. Elles se sont établies à 2,8 milliards de dirhams en 2013 contre un pic de 4,5 milliards de dirhams en 2010 et une moyenne de 3,6 milliards de dirhams sur la dernière décennie. Elles ne représentent que 0,7% des importations totales du Maroc en 2013 contre 1,8% en 2003.

Graphique 6: Echanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne (part mondiale en %)

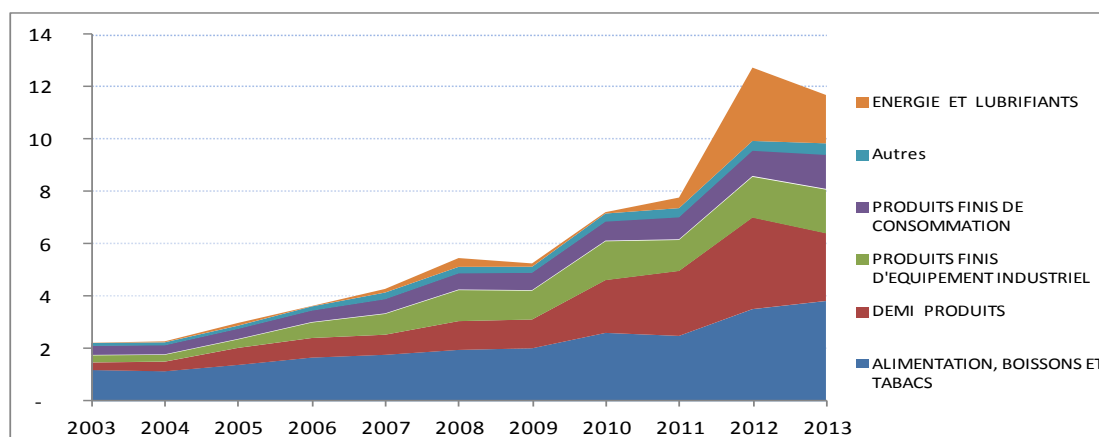


Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Le solde commercial, largement excédentaire en faveur du Maroc depuis 2008, s'est nettement renforcé ces dernières années pour atteindre 8,9 milliards de dirhams en 2013. En effet, les exportations marocaines couvrent quatre fois les importations.

En termes de structure, les exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne sont composées essentiellement d'alimentation, boissons et tabacs (33% en 2013), de demi-produits (22%), d'énergie et lubrifiants (16%) et de produits finis d'équipement industriel (14%).

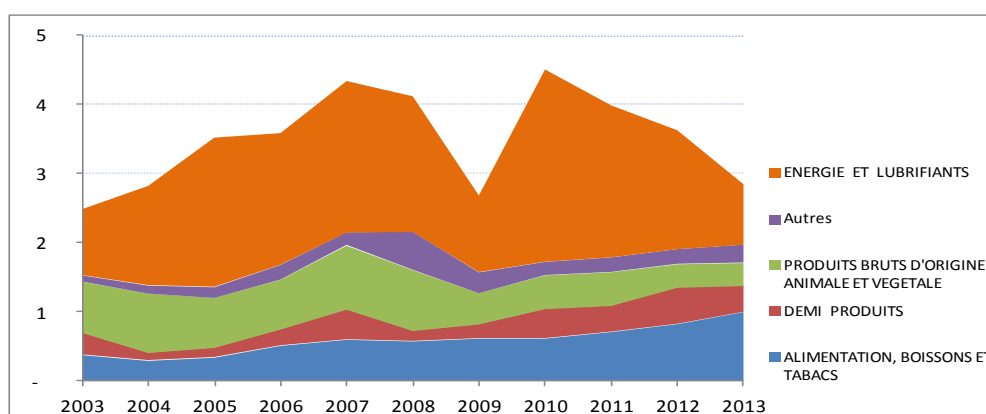
Graphique 7: Exportations marocaines vers l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Les importations marocaines en provenance de l'Afrique subsaharienne sont constituées principalement d'alimentation, boissons et tabacs (35% en 2013), d'énergie et lubrifiants (31%), de demi-produits (13%) et de produits bruts d'origine animale et végétale (12%).

Graphique 8: Importations en provenance de l'Afrique subsaharienne (en milliards de dirhams)



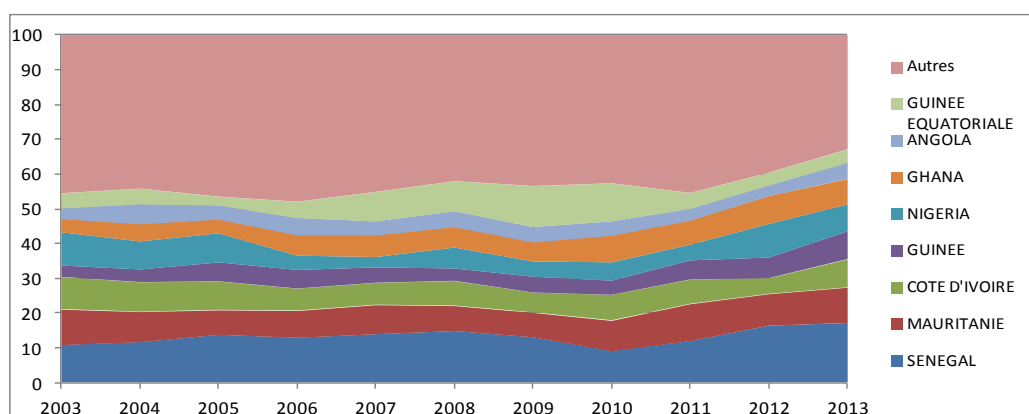
Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

Globalement, hors énergie, la structure des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains est restée stable sur la dernière décennie et se concentre toujours sur les mêmes catégories de produits.

Par ailleurs, les échanges commerciaux avec l'Afrique subsaharienne sont essentiellement avec les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, pour les exportations marocaines, les principaux clients du Maroc sont le Sénégal (avec une part de 17% en 2013), la Mauritanie (10%), la Côte d'Ivoire (8,1%), la Guinée (8%), le Nigeria (7,7%), le Ghana (7,3%), l'Angola (4,8%) et la Guinée équatoriale (3,9%). La part cumulée de ces huit premiers clients subsahariens du Maroc a atteint 67% en 2013, en hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2003. Les plus fortes hausses concernent les parts du Sénégal (+6,4 points de pourcentage), de la Guinée (+4,7 points) et du Ghana (+3,4 points).

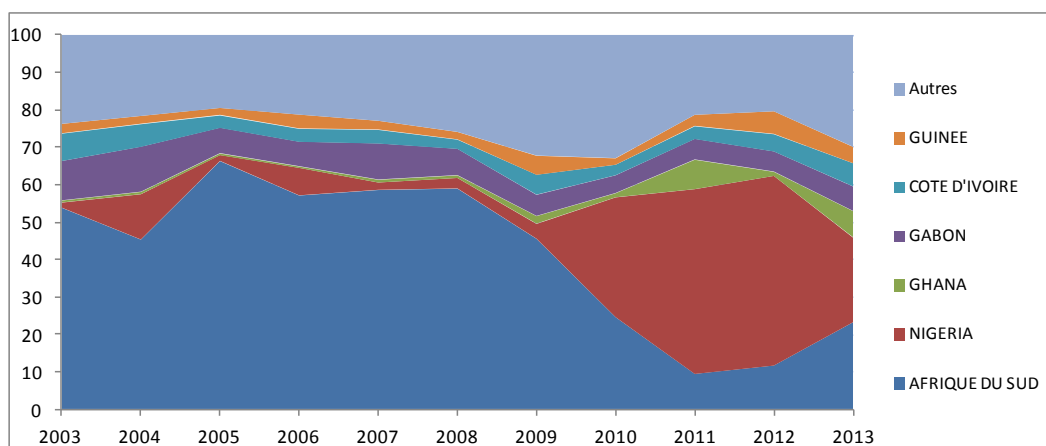
Graphique 9: Exportations marocaines vers par les pays de l'Afrique subsaharienne (part en %)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

S'agissant des importations marocaines en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne, les principaux fournisseurs du Maroc sont l'Afrique du Sud (avec une part de 23,2% en 2013), le Nigeria (22,6%), le Ghana (7%), le Gabon (6,6%), la Côte d'Ivoire (6,2%) et la Guinée (4,3%). La part cumulée de ces principaux fournisseurs subsahariens du Maroc s'est établie à 70% en 2013, en baisse de 6 points de pourcentage par rapport à 2003. En effet, la chute de la part de l'Afrique du Sud (-31 points de pourcentage) n'a été que partiellement compensée par la hausse de celle du Nigeria (+21 points) et du Ghana (+6,5 points).

Graphique 10: Importations en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne (part en %)



Source : Offices des Changes, élaboration DEPF

3. Facteurs pénalisant les échanges

Malgré les progrès substantiels réalisés, les politiques commerciales de l'Afrique subsaharienne restent relativement protectionnistes. Les pays africains ont en commun une tradition de forte emprise de l'Etat sur l'économie, cohérente avec le modèle de développement autocentré qu'ils avaient généralement adopté.

Selon le FMI, les régimes commerciaux en Afrique restent plus restrictifs que ceux d'autres régions. Les droits de douane, variable la plus couramment utilisée pour mesurer le degré de restriction des échanges, sont plus élevés (20% en moyenne) en Afrique que partout ailleurs.

Les mesures non-tarifaires, comme les certificats d'importation, les contrôles qualité imposés parfois aux importations de manière discriminatoire et la multiplicité des régimes fiscaux entre les pays, sont de nature à augmenter les coûts de transaction afférents aux échanges extérieurs, avec un effet négatif sur la compétitivité des industries nationales et sur le volume des échanges.

Outre les facteurs non-tarifaires, des problèmes structurels liés notamment à l'infrastructure des transports limitent l'expansion des relations commerciales entre le Maroc et ses partenaires africains.

L'absence quasi totale de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité-prix des produits échangés. Ce handicap est amplifié par les dispositions des accords bilatéraux préférentiels qui soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle du transport direct. Ainsi, le transit d'un produit en territoire tiers occasionne de facto une rupture de la règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

Dans ce sens, la programmation par la société de transport et de logistique Tïmar d'une dizaine de camions de 35 tonnes chaque semaine, à partir du Maroc et à destination du Sénégal, serait de nature à promouvoir les échanges entre les deux pays et permettra aussi

de gagner en termes de temps et de coûts. De plus, la présence de plus en plus vigoureuse de la RAM sur le continent africain serait de nature à booster les échanges entre notre pays et nos partenaires d'Afrique subsaharienne.

De même, malgré l'existence de plusieurs accords commerciaux entre le Maroc et ces pays, le manque d'information au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires africains constitue, également, un handicap majeur à la réalisation des objectifs attendus d'un tel dispositif de coopération et interpelle non seulement des efforts soutenus en communication mais plaide aussi en faveur d'une implication permanente de la communauté des affaires l'ensemble du processus de préparation et de négociation des accords.

4. Intensité des échanges bilatéraux du Maroc avec ses partenaires africains

La progression soutenue des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains depuis 2000 laisse suggérer qu'un potentiel de développement du commerce existe, comme en témoigne la référence à la part du marché des exportations marocaines sur le marché de cette région qui n'a pas dépassé 0,4% en 2012.

Part du Maroc sur le marché d'Afrique subsaharienne

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
0,18%	0,20%	0,26%	0,23%	0,21%	0,21%	0,21%	0,22%	0,25%	0,27%	0,30%	0,26%	0,40%

Source : Chelem

L'examen de l'intensité des échanges bilatéraux du Maroc avec les pays africains fait ressortir les conclusions suivantes :

- Le commerce bilatéral entre le Maroc et les pays d'Afrique subsaharienne demeure faible par rapport à son potentiel. Ce potentiel pourrait être atteint à travers la dynamisation et la diversification du cadre de coopération entre partenaires.
- L'intensité bilatérale des échanges du Maroc avec ses partenaires africains, tout en reproduisant la même réalité qui caractérise les échanges Sud-Sud dans leur ensemble, met en exergue la nécessité de résorber les contraintes structurelles (institutionnelles, politiques et logistiques) qui pèsent sur l'expansion des relations de coopération commerciale avec ces pays et ce, dans un souci d'élargissement de la géographie des échanges de notre pays et de la diversification des sources de croissance au bénéfice mutuel du Maroc et de ses partenaires africains.
- Les exportations des deux partenaires demeurent polarisées sur les produits les moins dynamiques de la demande mondiale. Un potentiel de développement des échanges existe cependant. Il s'offrirait, notamment, à la faveur de la libéralisation par les pays africains du secteur des services. En effet, les services représentent l'activité du commerce mondial qui a connu l'expansion la plus rapide depuis vingt ans, et ils représentent un produit intermédiaire essentiel dans la production.

Ainsi, si les obstacles entravant le développement du commerce continental soient atténués, voir levés, le relèvement de l'intensité bilatérale des échanges entre ces partenaires à un niveau comparable à celui observé en 2011 dans certains pays du Sud (Amérique latine), fait ressortir un gain potentiel d'échanges entre le Maroc et les pays africains.

5. Quelques opportunités d'exportation vers l'Afrique

La comparaison de l'évolution de la demande d'importation de l'Afrique subsaharienne à l'offre d'exportation marocaine révèle que d'importantes opportunités d'exportation vers cette région existent. La faiblesse du niveau actuel du commerce avec les partenaires africains s'explique par la faible utilisation par les exportateurs marocains du régime de commerce préférentiel établi avec ces pays (les accords commerciaux et tarifaires), mais également par la faible adaptation de la configuration de l'offre nationale aux spécificités du marché africain.

L'examen des échanges commerciaux par secteur entre le Maroc et ses partenaires africains en 2012 permet de relever les remarques suivantes :

- Les ventes de produits agricoles sur le marché africain n'ont pas dépassé 1,5% de nos exportations globales de ces produits.
- L'essentiel des achats africains de textile s'effectue auprès de la Chine, de l'Inde et de la France. Le Maroc est faiblement présent sur le marché africain, sa part de marché ne représente que 0,2% des importations de textile-habillement de cette région.
- Concernant les produits chimiques, les exportations marocaines à destination de l'Afrique subsaharienne, n'ont représenté que 0,8% des importations globales de l'Afrique de ces produits.

C'est dire que les exportations marocaines à destination de l'Afrique subsaharienne restent en dessous de leur potentiel réel.

Ainsi, le marché africain peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d'adaptation à la demande d'importation de cette région. Toutefois, compte tenu du niveau du pouvoir d'achat des consommateurs africains, les entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (Cost leadership) que permettrait le recours à la production de masse de qualité faible ou moyenne, notamment au niveau de la filière textile.

Dans le contexte actuel de crise marqué par la forte concurrence sur le marché européen, les entreprises marocaines, notamment celles qui opèrent dans le secteur du textile, sont appelées à consolider leur présence sur le marché africain pour compenser les pertes liées au démantèlement de l'Accord Textile-Vêtement (ATV).

C'est dans ce sens qu'en décembre 2009 la première caravane de l'export a été menée en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire). Après avoir visité plus de 16 pays d'Afrique subsaharienne, la caravane de l'export en Afrique a atteint sa 7^{ème} édition en

juillet 2013 avec une ambition renouvelée : booster les relations du Maroc avec ses voisins du sud, dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant.

Au-delà des biens et services, le Maroc ambitionne de revendre son savoir-faire en matière d'électrification, d'accès à l'eau potable, de construction des barrages, d'infrastructures routières et ferroviaires, de télécommunications et de nouvelles technologies. C'est donc tout un modèle de développement économique que notre pays se propose d'exporter sur le continent africain. Il dispose pour cela de trois atouts : la proximité géographique, l'expertise avérée et le coût compétitif.

Sur le plan de la coopération universitaire, le Maroc a triplé ces cinq dernières années le nombre d'étudiants étrangers sur son sol, soit 7.500 étudiants dont 68% sont constitués d'Africains provenant d'une quarantaine de pays du continent. Il est à noter qu'en 2008, plus de 85% de ces étudiants africains ont bénéficié d'une bourse accordée par le Royaume, selon l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI).

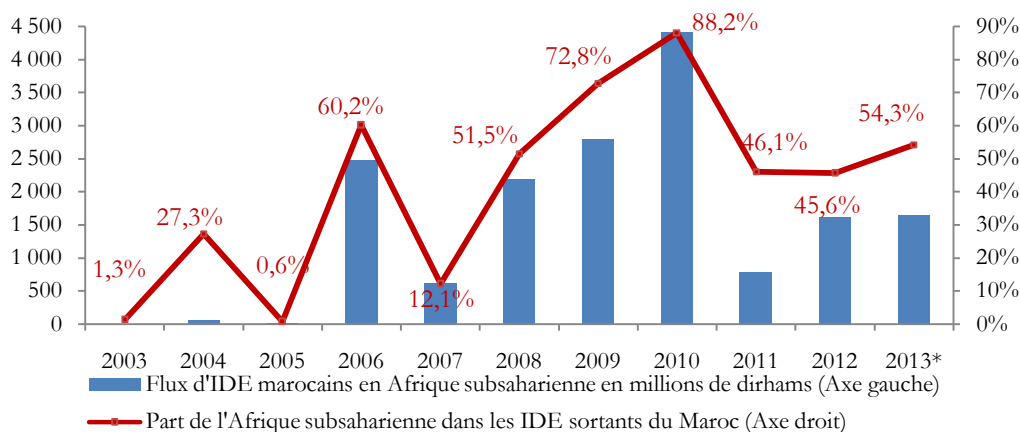
En effet, l'approfondissement de la coopération universitaire et culturelle entre le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne serait de nature à apporter un enrichissement durable et un rapprochement culturel favorisant le renforcement des liens entre les peuples et à encourager les flux d'investissement et de partenariat. Cette coopération peut véritablement contribuer à une plus grande interaction et connaissance entre cultures et sociétés et à la création d'une atmosphère nouvelle d'échange et de partage.

6.IDE marocains et présence des entreprises marocaines sur le marché africain

Les investissements marocains en Afrique sont essentiellement constitués d'investissements directs en Afrique subsaharienne, qui représentent 85% du total des flux des IDE sortants vers le continent et 51% du total des IDE marocains à l'étranger entre 2003 et 2013.

Les IDE marocains dans la région fluctuent d'une année à l'autre mais leur part reste toujours élevée dans le total, représentant jusqu'à 88% des flux d'IDE sortants en 2010.

Graphique 11: Evolution des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique subsaharienne et la part de la région dans le total des flux



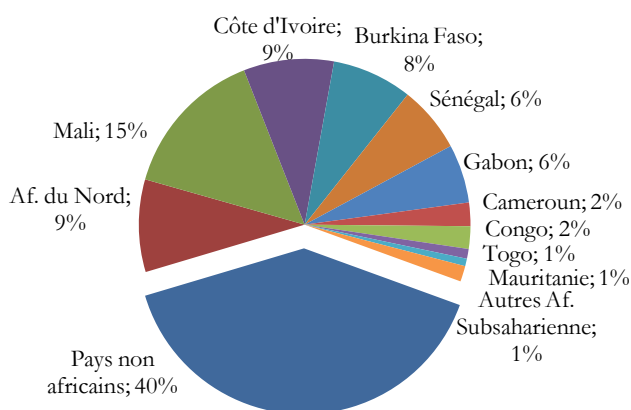
* : Chiffres préliminaires.

Source : Office des Changes.

6.1 Répartition géographique des investissements directs marocains en Afrique

Le Maroc est présent en Afrique subsaharienne, première destinations de ses IDE en Afrique, à travers des investissements directs dans 14 pays dont le Soudan, l'Île Maurice, la Mauritanie, et onze pays de l'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, dont la Guinée, le Nigéria, la R.D. du Congo et 8 pays appartenant à la Zone Franc, notamment le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Gabon et le Congo Brazzaville.

Graphique 12: Structure géographique des flux des IDE marocains à l'étranger, cumulés sur la période 2003 et 2013*



* : Chiffres préliminaires.

Source : Office des Changes.

L'évolution des flux par pays hôtes révèle que les principaux flux d'IDE ont été effectués en 2006, 2009 et 2010, essentiellement au Burkina Faso, au Mali et dans le secteur des télécommunications.

Tableau : Evolution des flux des IDE sortants par pays hôtes d'Afrique subsaharienne

(Millions de dirhams)

PAYS	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
Mali	0	0	0	0	0	671	1 647	1 577	189	207	458
Côte d'Ivoire	2	0	0	0	0	0	644	884	0	900	426
Togo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308
Maurice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123
Guinée	0	0	0	0	1	0	0	0	6	83	90
Cameroun	0	0	0	3	0	59	17	26	435	134	70
Rép. Centrafricaine	0	0	0	0	0	0	0	0	39	31	53
Gabon	0	0	0	0	295	0	184	1 271	19	62	24
Mauritanie	0	0	0	0	0	2	1	79	98	32	24
Burkina Faso	0	0	0	2 459	0	0	0	0	0	57	19
Congo	0	0	0	5	18	18	0	575	0	82	15
Ghana	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	10
Niger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Sénégal	0	36	10	5	283	1 431	297	12	2	21	4
Guinée Bissau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Ethiopie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Guinée Equatoriale	0	0	0	9	16	0	0	0	1	1	0
Gambie	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Nigeria	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total IDE en Af. Sub	2	52	10	2481	613	2181	2795	4424	788	1610	1637
Total IDE à l'étranger	189	189	1 511	4 123	5 082	4 236	3 839	5 016	1 710	3 532	3 015
Part de l'Af. Sub en %	1,3%	27,3%	0,6%	60,2%	12,1%	51,5%	72,8%	88,2%	46,1%	45,6%	54,3%

* : Chiffres préliminaires.

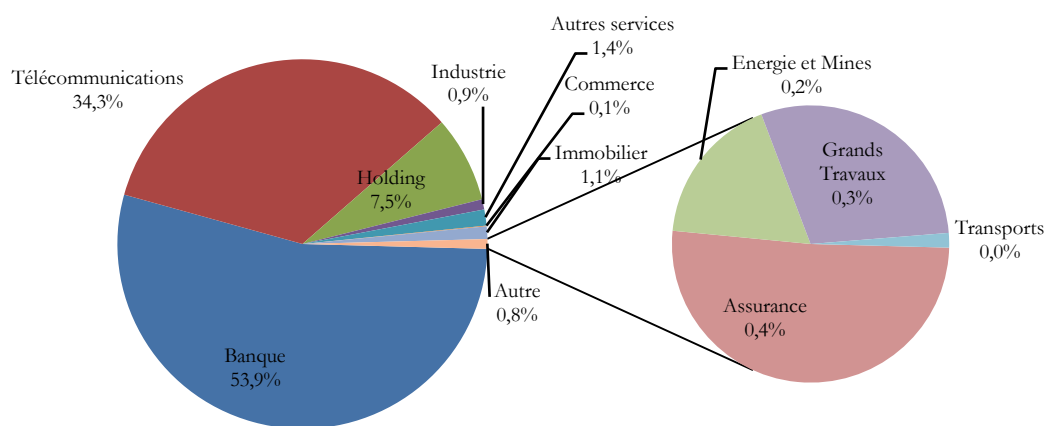
Source : Office des Changes.

6.2 Structure sectorielle des investissements marocains en Afrique

La répartition sectorielle des investissements directs marocains en Afrique indique que la moitié des flux sortants des IDE marocains entre 2007 et 2012 concerne le secteur des Banques (52%), suivi des Télécommunications (32%), des Holdings (7%) et de l'Industrie (3%).

La structure des investissements directs marocains par secteur reste similaire pour l'Afrique et pour l'Afrique subsaharienne, qui a absorbé l'essentiel des flux adressés vers le continent sur la même période.

Graphique 13: Structure des flux d'IDE marocains en Afrique subsaharienne par secteur (2008-2012)



Source : Office des Changes.

Les investissements en Afrique subsaharienne portent sur un ensemble diversifié de secteurs mais demeurent l'apanage d'un cercle restreint d'investisseurs, principalement Maroc Télécom, Attijariwafa Bank, BMCE Bank, la BCP, Managem, la RAM et Ynna Holding.

Les banques marocaines se sont imposées comme des poids lourds en Afrique subsaharienne avec une présence directe dans 9 pays de la région, après quelques timides actions au cours des années 1990.

La BMCE Bank s'est d'abord implantée au Mali avec une prise de participation de 27,38% dans la Banque de Développement du Mali en 1989, avant d'entrer dans le capital de la Congolaise des Banques à hauteur de 25% en 2004. La Banque a également pris le contrôle de 59,39% du groupe Bank Of Africa au Mali, moyennant des prises de participation successives depuis 2007. Ce groupe est présent dans 14 pays africains et représente l'un des premiers réseaux bancaires au niveau de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest (UEMOA).

La Banque Centrale Populaire contrôle depuis plus de 20 ans la deuxième banque en Centrafrique (Banque populaire maroco-centrafricaine) et la Banque populaire marocoguinéenne, créées en 1990 et détenues à hauteur de 62,5% et 53,9% respectivement. En décembre 2010, un consortium composé des groupes Attijariwafa bank et la Banque Populaire (67%/33%) a finalisé l'acquisition de 80% de BNP-Paribas Mauritanie.

De son côté, Attijariwafa Bank s'est déployée dans la région avec la création d'Attijariwafa Bank Sénégal en 2006, qui a été rapprochée avec la Banque Sénégal-Tunisienne en vue de former « Attijari Bank Sénégal ». Cette banque a été fusionnée en 2008 avec la CBAO pour donner naissance à « CBAO groupe Attijariwafa Bank », détenue à hauteur de 51,93% par le Groupe marocain. Dans le cadre de son expansion, Attijariwafa Bank a acquis 51% du capital de la Banque internationale du Mali en juillet 2008, avant de remporter, à l'automne 2008, la reprise de cinq filiales africaines du groupe français Crédit Agricole. Cette opération consolide son leadership au Sénégal et lui permet de prendre des positions importantes dans des pays aux secteurs financiers assez dynamiques tels que le Cameroun (Société Camerounaise de Banques), le Congo-Brazzaville (Crédit du Congo), la Côte d'Ivoire (Société Ivoirienne de Banque) et le Gabon (Union Gabonaise de Banques).

En matière de télécommunications, Maroc télécom s'est implanté en Mauritanie dès 2001 suite à la privatisation de Mauritel, qu'il détient via la Compagnie Mauritanienne de Communications «CMC» à hauteur de 41,2%⁷. Le Groupe a marqué son entrée au Burkina Faso par l'acquisition de 51% du capital d'Onatel en décembre 2006 et racheté 51% des parts de Gabon Télécom en février 2007. Maroc Télécom s'est également emparé de 51% du capital de Sotelma en juillet 2009 dans le cadre d'un processus de privatisation lancé par l'état malien. En 2010, ces quatre filiales ont représenté 19,78%⁸ du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le Groupe ONA est actif en Afrique subsaharienne à travers la compagnie Optorg qui opère notamment dans la distribution de matériels lourds en Afrique de l'Ouest, et Managem qui a découvert de nombreux gisements de minerais en Afrique. Managem a signé un accord avec la société SEARCHGOLD portant sur l'acquisition à terme d'une

⁷ La CMC est détenue par Maroc Télécom à hauteur de 80% et détient 51,5% des parts d'intérêt dans l'opérateur historique mauritanien.

⁸ Source : Maroc Télécom, Document de référence 2011.

participation de 63% dans la filiale gabonaise de SEARCHGOLD concernant un programme d'exploration sur le domaine aurifère de BAKOUDOU au Gabon. Aussi, elle a procédé à la constitution d'une société anonyme au Gabon en 2007, détenue à 100% pour la mise en valeur du projet Eteke⁹. Dans le cadre du projet Costamin, Managem a conclu un accord de partenariat avec une société congolaise pour le développement de deux permis à fort potentiel en cobalt et cuivre en République Démocratique du Congo.

Pour le secteur des infrastructures, le groupe CCGT (Consortium pour les canalisations, les granulats et les travaux) a décroché en Guinée un projet d'aménagement d'un périmètre agricole pour une enveloppe de 70 millions de dirhams. Au Sénégal, le groupe a remporté l'un des plus grands chantiers publics du pays, permettant la construction d'une route de 230 kilomètres.

De son côté, Ynna Holding a pu réaliser un projet immobilier en Guinée Equatoriale portant sur la construction de près de 500 logements de moyen standing, à la suite d'une convention signée avec l'état en 2005. Le Groupe s'est également implanté en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de sa filiale SNEP avec la création de la société Houda Plastic en 1999, spécialisée dans la fabrication de tubes en PVC et polyéthylène. Cependant, son activité a dès le départ été perturbée par l'instabilité politique et la guerre civile en Côte d'Ivoire, et la société a été mise en sommeil depuis 2005. Sur la même année, Ynna holding avait signé une convention avec l'Etat sénégalais relative à la réalisation de 10 000 logements de moyen et haut standing. Un projet qui n'a pu voir le jour faute de disponibilité du foncier.

Dans le domaine des services, l'ONE a obtenu un contrat de concession au Sénégal pour une durée de 25 ans visant l'électrification des départements de Saint-Louis, Dagana et Podor. L'Office a procédé à la création d'une filiale d'un capital social de 28 M MAD dénommée « ONE Sénégal » en 2008. Au Cameroun, le groupement ONEP- delta holding et CDG-INGEMA a procédé à la création de la Camerounaise des Eaux (CDE), pour l'affermage de l'eau potable au pays pendant 10 ans. La société est dotée d'un capital de 105 millions de dirhams dont 33,33% appartenant à l'ONEP.

Dans le transport aérien, la RAM a pu développer son réseau de dessertes africaines, passant de 6 en 2003 à 22 destinations en 2010 et à 30 en 2014. Ces 30 destinations sont par ailleurs reliées à 45 autres hors de l'Afrique faisant du Maroc un hub aérien entre l'Afrique et le reste du monde, et la première plateforme africaine de transport entre l'Afrique et l'Europe¹⁰. Avec 1 million de passagers par an, le marché africain représente 23% du chiffre d'affaire de la compagnie.

Le Groupe marocain reste signataire d'un protocole d'accord avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 2005, portant sur la création d'une compagnie aérienne sous régionale, baptisée Air CEMAC. Cette dynamique renforce la volonté des pouvoirs publics de faire du Maroc un passage privilégié entre l'Afrique d'une part, et l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient, d'autre part.

⁹ Le Projet Eteke est un projet de développement visant la valorisation de l'or au Gabon dont le potentiel est estimé à 15 tonnes d'or.

¹⁰ Selon la déclaration du PDG du Groupe.

Au total, la dynamique des relations économique et financière entre le Maroc et les pays de l'Afrique témoigne de la volonté et l'intérêt du Maroc à rééquilibrer ses relations avec les pays du Sud. Cet intérêt croissant est justifié autant par la nécessité d'offrir aux investisseurs marocains des marchés alternatifs, qui serviraient de base arrière pour faire face à l'intensité de la concurrence sur les marchés traditionnels, que par la participation effective du capital marocain dans les grands chantiers ouverts en Afrique dont les retombées ne pourraient qu'être bénéfiques pour les échanges commerciaux.

7. Multiplication des initiatives internationales en faveur de l'Afrique

Le retard économique accumulé par l'Afrique et ses incidences négatives sur les revenus et les conditions de vie des populations africaines ont suscité une prise de conscience de la communauté internationale eu égard à l'urgence d'une augmentation des efforts de solidarité en faveur du continent africain.

Cette prise de conscience relève, en partie, d'un intérêt bien compris, compte tenu des conséquences négatives que peut exercer une Afrique instable et désespérée sur le reste du monde (instabilité de l'approvisionnement en matières premières et en pétrole, mouvement de population, dégradation des conditions sanitaires, développement des conflits et de l'immigration clandestine,...).

Dans ce contexte, les initiatives internationales en faveur de l'Afrique prennent toute leur importance. L'Afrique est à cet égard le continent qui a le plus bénéficié de la reprise de l'aide internationale décidée au lendemain de la conférence de Monterrey (Mexique) sur le financement du développement (2002), et de la mise en œuvre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) qui a allégé le fardeau de la dette extérieure de plusieurs pays du continent.

Ces initiatives, qui marquent l'intérêt croissant porté à l'Afrique, notamment de la part des Etats-Unis, sont à mettre au crédit du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, le NEPAD. Adopté par l'Union Africaine en juillet 2001 à l'occasion de son sommet à Lusaka et soutenu par le G8 lors du sommet de Kananaskis (Canada) en 2002, le NEPAD a pour objectif de placer les économies africaines sur les voies d'une croissance et d'un développement durable. Au-delà de la manifestation d'un nouvel état d'esprit et d'une nouvelle volonté politique, chez les pays africains comme chez les pays du Nord, de voir l'Afrique combler son retard économique, le NEPAD constitue un cadre d'action propice pour la création des conditions de développement du continent africain. Il s'articule autour d'initiatives précises :

- Initiative pour la paix, la sécurité et le renforcement de la démocratie.
- Initiative pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises et les approches sous régionales et régionales du développement.
- Initiative pour les priorités sectorielles en vue de combler l'écart dans le domaine des infrastructures, développer des secteurs clés comme l'agriculture, et créer une tribune pour la science et la technologie.

- Initiative en faveur des flux de capitaux en vue de faire bénéficier le continent de la dynamique des investissements étrangers de répondre à ces besoins de financement croissants.
- Initiative pour l'accès aux marchés, visant une meilleure participation des pays de l'Afrique subsaharienne au commerce mondial.

En outre, la mise en place d'un mécanisme africain transparent d'évaluation par les pairs atteste concrètement de la volonté de voir l'Afrique renaître économiquement et briser sa marginalisation dans l'économie mondiale.

Le Maroc, qui n'est pas membre de l'Union Africaine, a manifesté son soutien au NEPAD. Notre pays appuie fortement le développement de nouvelles formes de coopération dite "triangulaire", en application du plan de la conférence de Tokyo sur le développement en Afrique.

Considéré par les Nations-Unies comme un partenaire important de coopération sud-sud, le Maroc a été distingué par ses interventions dans les domaines :

- Politique : En tant que membre de plusieurs organisations régionales et sous-régionales, le Maroc n'a cessé de défendre les intérêts des pays les moins avancés ;
- Economique : Le Maroc se positionne en force sur le marché, étant le deuxième investisseur africain en Afrique et le premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest ;
- Technique : En termes de coopération technique, le Maroc, par le biais de l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), a pu se démarquer par son appui à la formation des cadres africains, au partage de l'expertise de pointe et d'assistance technique, ainsi que la réalisation des projets d'infrastructure dans les secteurs prioritaires ;
- Humanitaire : Pour le maintien de la paix, le Maroc a toujours apporté de l'aide aux populations les plus sinistrées.

A ce titre, le Maroc peut légitimement jouer un rôle de premier ordre dans la coopération triangulaire.

Ce concept consiste à faire intervenir les pays donateurs par le financement et les pays africains par la réalisation des investissements. Dans ce cadre, le Maroc pourrait participer à ce processus si des entreprises nationales se voient confier le pilotage et la maîtrise d'œuvre des projets africains, ainsi que le suivi des prestations de services y afférent.

Les marchés de l'Afrique subsaharienne, qui sont appelés à gagner en profondeur du fait de la montée en puissance de nouvelles nations (Chine, Inde,...), pourront donc servir de plateformes de définition des stratégies internationales des entreprises marocaines, notamment de services. En effet, plus les économies africaines accéléreront leur rattrapage économique, plus leurs activités non-échangeables prendront de l'ampleur, ce qui signifie davantage de besoins de services chargés de servir le développement du marché intérieur.

8. Conditions de base pour un renforcement du positionnement économique du Maroc en Afrique

En Afrique subsaharienne, de nombreuses infrastructures sont nécessaires pour désenclaver les zones défavorisées et accroître les échanges économiques.

Ramener la confiance des opérateurs, puis d'éventuels investisseurs, exige des avancées institutionnelles des secteurs (gestion déléguée, affermage, concession, privatisation) et nécessite une régulation fiable et stable. Dans ce domaine, le Maroc possède une grande expérience et un niveau d'expertise assez probant (Charte d'investissement, centres régionaux d'investissement, réformes de l'administration...) qu'il peut partager avec les pays africains.

De même, dans un contexte marqué par la multiplication des initiatives d'aide financière publique au développement en faveur des pays africains, et dans le cadre d'une coopération triangulaire, le Maroc peut jouer un rôle important en matière d'assistance technique, scientifique, culturelle, et d'échange d'expériences dans différents domaines.

Pour ce faire, il faudrait œuvrer activement dans le sens du développement d'une assistance technique en matière de conception de projets permettant de trouver du financement dans des secteurs comme l'eau et l'assainissement, le transport et les technologies de l'information et des communications (TIC). Cette coopération technique pourrait être mise en œuvre par une Agence internationale marocaine de coopération dont la mission essentielle serait l'envoi d'experts, l'accueil des stagiaires, d'étudiants... Ainsi, il est essentiel :

- de renforcer le dialogue institutionnel : partenariats d'entreprises privées, coopération, institutionnelle bilatérale, échanges techniques entre organisations professionnelles et entreprises publiques.
- d'instaurer un dialogue portant sur le suivi mutuel de la convergence des politiques économiques et commerciales à travers la mise en place d'enceintes de concertation permanente.
- de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : appuyer les partenaires dans la conception de politique d'enseignement technique et de formation professionnelle appropriées, surtout en Afrique francophone.

Il est aussi nécessaire de renforcer les liens de coopération entre les chambres de commerce des deux partenaires afin de dynamiser une diplomatie commerciale non gouvernementale. Il est à signaler que le Maroc a adopté une nouvelle démarche qui permet de donner au secteur bancaire toute la flexibilité nécessaire dans sa stratégie de croissance externe et lui permettre d'accompagner les entreprises marocaines sur les marchés extérieurs, notamment africains.

Conclusion

Les transformations profondes que connaît l'espace économique africain et les avancées enregistrées au plan de la croissance semblent augurer de perspectives positives. Le rythme de croissance sur la dernière décennie s'est élevé à une moyenne de 5% par an pour l'ensemble du continent et cette tendance devra se consolider davantage à l'avenir. Le Maroc pourra intégrer cette dynamique à travers la mise en place d'une stratégie de coopération Sud-Sud plus adaptée et ciblant prioritairement son voisinage subsaharien¹¹.

Cependant, l'efficacité des accords de coopération du Maroc avec ces pays demeure confrontée à plusieurs entraves qui tiennent aussi bien aux insuffisances structurelles spécifiques aux pays en développement qu'au manque d'information des opérateurs marocains au sujet du cadre préférentiel du commerce avec les pays partenaires. De plus, les mesures non-tarifaires et la multiplicité des régimes fiscaux entre les pays sont de nature à augmenter les coûts de transaction afférents aux échanges extérieurs entre les deux partenaires.

La progression soutenue des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains durant la période 2000-2012 laisse suggérer qu'un potentiel de développement du commerce existe bel et bien.

La faible intensité bilatérale des échanges du Maroc avec ses partenaires africains met en exergue la nécessité de résorber les contraintes structurelles (institutionnelles, politiques et logistiques) qui pèsent sur l'expansion des relations de coopération commerciale avec ces pays et ce, dans un souci d'élargissement de la géographie des échanges de notre pays et de diversification des sources de croissance de notre commerce extérieur et au bénéfice mutuel des partenaires.

Ainsi, le marché africain peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci adoptent une stratégie d'adaptation à la demande d'importation de cette région. Les entreprises marocaines, ciblant le marché africain, devraient privilégier une stratégie de pénétration basée sur des considérations de coûts (Coste leadership) à partir de choix sectoriels ciblés en fonction de l'évolution des besoins actuels et surtout futurs des populations africaines, l'essor démographique, la montée des classes moyennes et l'urbanisation rampante du continent sont autant de facteurs à prendre en considération pour anticiper la configuration ascendante de ces économies en voie d'émergence.

D'un autre côté, si la communauté internationale a engagé de multiples programmes de réhabilitation économique et institutionnelle destinés à atténuer la marginalisation dont pâtissent plusieurs pays africains, le Maroc pourrait jouer un rôle important en suscitant une stratégie de coopération triangulaire, qui permet de mettre à la disposition des projets de développement et notamment des infrastructures l'expertise et le savoir-faire des entreprises marocaines.

¹¹ Centre marocain de conjoncture (CMC), lettre N° 222, page 13.

C'est donc une stratégie à long terme qu'il convient de concevoir pour anticiper les évolutions positives et les dynamiques de transformations économiques, sociales et culturelles qui se profilent à l'horizon en Afrique subsaharienne.

Bibliographie

- Alain ANTIL : Le Royaume du Maroc et sa politique envers l'Afrique subsaharienne, IFRI, Novembre 2003.
- Fonds Monétaire International (FMI) : Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, mai 2006.
- Hamid Aqerrou : Le périphe royal en Afrique : impulser la coopération Sud-Sud ; Février 2005.
- Ministère canadienne des Affaires Etrangères et du Commerce International : Commerce et investissement en Afrique subsaharienne, août 2004.
- Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne et le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ; Rapport du groupe de travail présidé par Philippe Hugon, avril 2002.
- Gumisai Mutume : Stimuler le commerce intra-africain, «Afrique relance», septembre 2002.
- Gumisai Mutume : Ce que Doha signifie pour l'Afrique, «Afrique relance», décembre 2001.
- Ernesto Hernández-Catá : Croissance et investissement en Afrique subsaharienne : Que peut on faire? Finances & Développement / Décembre 2000.
- FMI: World Economic Outlook avril 2011.
- CNUCED: Rapport annuel sur les IDE, 2012.
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA): Rapport 2010 intitulé "Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique en 2009".
- Commission Economique pour l'Afrique (CEA) : Rapport 2011 intitulé "Gérer le développement : Le rôle de l'État dans la transformation économique".
- Base de données Chelem.
- Centre marocain de conjoncture (CMC), lettre N° 222, février 2011.
- Office des Changes, Rapport Commerce Extérieur 2012.

**Annexe : Accords commerciaux et d'investissements liant le Maroc et les pays hôtes de ses IDE en Afrique
Subsaharienne (S : Signature, R : Ratification, V : Entrée en vigueur)**

Pays	Accord Commercial	Convention commerciale et tarifaire	Accord de Promotion et de Protection des Investissements	Accord de non double imposition	Convention d'établissement
Mauritanie	S : 09/07/70 R : 03/05/72 V : 06/02/78 ¹²	S : 04/08/86 R : 23/05/93 V : 04/09/93	S : 13/06/00 R : 15/02/01 V : 20/10/2003	-	S : 20/01/79
Sénégal	S : 13/02/63 V : Idem	S : 13/09/87 V : 03/12/87, application unilatérale	S : 15/11/06 R : 05/03/11	S : 01/03/02 R : 21/04/04 V : 19/05/06	S : 27/03/64 R : 11/12/65
Mali	* S : 15/02/61 V : 15/02/62 * S : 17/09/87 V : 24/04/03	-	S : 20/02/14	S : 20/02/14	-
Guinée	* S : 21/10/60 V : Idem * S : 15/02/62 V : Idem	S : 12/04/97 V : 09/07/03	S : 02/05/02	S : 03/03/14	-
Burkina Faso	S : 26/06/96 V : Idem	-	S : 08/02/07	S : 18/05/12 R : 21/05/13	-
Côte d'Ivoire	S : 05/05/95 V : Idem	* S : 22/09/73 R : 16/12/80, abrogée * S : 22/09/98 R : 15/02/00, non appliquée	-	S : 20/07/06 R : 30/11/07	-
Cameroun	15/04/87 V : Idem	-	S : 24/01/07	S : 07/09/12 R : 21/05/13	-
République Centrafricaine	S : 26/06/86 V : Idem	-	S : 26/09/06 R : 05/03/11	-	-
Gabon	* S : 17/10/72 V : 13/10/74 * S : 06/11/74 V : Idem	-	S : 21/06/04 V : 24/07/09	S : 03/06/99 R : 15/02/01	-
Île Maurice	-	-	-	-	-
Nigéria	S : 04/04/77 R : 03/05/78 V : 05/07/78	-	-	-	-
Soudan	S : 09/09/98 V : Idem	-	S : 23/02/99 V : 04/07/02	S : 23/04/03	-
Congo Brazzaville	S : 18/09/96 V : Idem	-	-	S : mars 2013	-
R.D Congo	S : 14/10/72 R : 13/05/74 V : 25/07/75	-	-	-	-

Source : Ministère des Affaires étrangères, Ministère du Commerce Extérieur, Direction Générale des Impôts, CNUCED (Total number of Double Taxation Agreements concluded by Morocco, Bilateral Investment Treaties signed by Morocco), OCDE (Examen de l'OCDE des politiques de l'investissement Maroc 2010).

¹² Abrogé et remplacé par l'Accord commercial et tarifaire signé à Nouakchott le 04/08/1986